



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE AUX OPERATIONS SUR VENTE-PRIVEE

Dans le cadre de l'opération promotionnelle organisée sur le site vente-privée des conditions particulières de vente, dérogeant aux CGV ci-dessous exposées, peuvent être appliquées. Dans une telle hypothèse, veuillez les trouver exposées ci-dessous en rose. Le client accepte en conséquence que ces conditions spécifiques viennent compléter ou déroger aux CGV de notre partenaire ci-dessous exposées.

Conditions particulières de vente : Ces offres ne sont pas annulables, ni modifiables et non remboursables. En cas de paiement par acompte, celui-ci sera également non remboursable.

Conditions générales de ventes

Art. 1 REGLEMENTATION APPLICABLE – REGIME JURIDIQUE

La présente convention s'applique dans le cadre des articles 1709 et suivants du code civil ainsi qu'à l'article L. 324-2 du code de tourisme.

Celle-ci est soumise au statut des Résidences de Tourisme. Par conséquent les dispositions légales en matière de baux d'habitation ne sont pas applicables, notamment quant au maintien dans les lieux. Le client doit donc se prévaloir d'une domiciliation fiscale (en un tout autre lieu que l'établissement) ce qui sous-entend que toute domiciliation dans la résidence, à titre privé ou professionnel, est strictement interdite.

Art. 2 GARANTIE DE RESERVATION – ANNULATIONS

A – Réservation :

Toute confirmation de réservation devra être garantie par une carte de crédit en cours de validité. En fonction des établissements, des dates et des tarifs choisis, des conditions spécifiques d'exigibilité d'un paiement, partiel (arrhes) ou total, du séjour pourront vous être demandés. Sans réception des arrhes à la date demandée, la vente sera considérée comme nulle.

Tarif non remboursable non échangeable : Un prépaiement total du séjour sera effectué à la confirmation de réservation.

Tarif Flexible Lors de la réservation, une garantie par une carte de crédit en cours de validité sera demandée. Le paiement du séjour sera effectué à l'établissement au moment de l'arrivée du client.

Un formulaire d'autorisation de débit sur carte bancaire ou prélèvement sur compte bancaire pourront également vous être adressés et seront à nous retourner signés pour confirmation de la vente par l'hôtel.

Les réservations de groupes sont soumises à des conditions spécifiques « conditions générales groupes. Sont concernées les réservations à partir de 8 unités d'hébergement par le même organisme ou client.

B – Annulation de séjour :

En cas d'annulation de séjour, selon votre durée de séjour et les conditions rattachées aux tarifs les indemnités suivantes seront dues :

Tarif non remboursable non échangeable : Aucun remboursement ne sera effectué.



C - Réservation de transfert :

Toutes réservations de transfert de l'aéroport vers l'hôtel ou vice versa sont considérées comme fermes et définitives. Le montant total de la réservation est prélevé par l'hôtel au moment de la confirmation.

Art. 3 CONDITIONS DE PAIEMENT - PROCEDURE D'ARRIVEE

A - Pour tous les séjours, le client devra pouvoir s'acquitter des éléments suivants :

1 – Remettre une copie de pièce d'identité en cours de validité au moment de l'arrivée, 3 – Au titre de la garantie des lieux loués, effectuer une pré autorisation bancaire (sur Carte bancaire), 4 – Solder l'intégralité du règlement du séjour à l'arrivée – si le règlement total du séjour n'est pas enregistré, 5 – Prendre connaissance de l'état des lieux / Réf. Art. 6 « Maintien des lieux mis à disposition » et du règlement intérieur.

B - Responsabilité - Indemnités de retard :

- Dans le cas où une tierce personne règle les prestations de l'occupant, le client – occupant demeurera personnellement responsable des dits paiements. Dans le cas précis où le tiers devient insolvable – Le client occupant (s'il ne peut subvenir aux règlements dus) se verra contraint de quitter les lieux (Art. 8).

- Le paiement de toutes les prestations en option sera exigé sur présentation de la facture correspondante. Le plafond de crédit accepté pour ces prestations est de 150 € TTC. - Toute somme non réglée à sa date d'échéance engagera le client à verser à l'établissement (en supplément) un intérêt mensuel de retard de 3 fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de 1.5 % du montant total de la facture.

C - Modes et modalités de règlement :

Cartes bancaires (American express – Diners club – Visa – Eurocard / Mastercard), Espèces (dans le cadre de versement espèces pour garantir les lieux mis à disposition, le remboursement s'effectuera uniquement par chèque ou par virement / dans ce dernier cas les frais de virement restent à la charge du client), Virements bancaires (sous réserve que le montant soit sur le compte bancaire de l'établissement au plus tard le jour de l'arrivée), Chèques non acceptés.

Art. 4 ARRIVEES – DEPARTS

Les arrivées s'effectueront à partir de 16 heures et les départs avant 11 heures. Art. 5 PRIX

Les prix en vigueur sont indiqués en Euro TTC et affichés sur place, ils ne comprennent que la mise à disposition d'une unité d'hébergement - Ils n'incluent aucune taxe locale de séjour. Les prestations payantes en option ne sont pas incluses dans le prix. Art. 6 MAINTIEN DES LIEUX MIS A DISPOSITION - ACCES

Les unités d'hébergement sont mises à la disposition du client dans un parfait état d'entretien, le client en usera en « bon père de famille ». L'établissement se réserve le droit de pénétrer dans les unités d'hébergement (louées) pour des raisons d'entretien, de contrôle et / ou de sécurité.

Art. 7 DUREE DE SEJOUR (Départ anticipé – Demande de renouvellement)

A - Départ anticipé sur les tarifs flexibles : Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé.



B - Prolongation : Sous réserve de disponibilité et à discrétion de l'établissement, la durée de séjour peut être prolongée, sans obligation de maintien dans la même unité d'hébergement, ni au même tarif.

Art. 8 RESILIATION – REFUS DE RENOUELEMENT

La convention sera résiliée de plein droit, sans formalité, ni délai, à la fin de la date prévue dans la convention et / ou en cas d'inexécution par le client de l'une de ses obligations ou dans le cas d'un comportement ne respectant pas le règlement intérieur et / ou nuisible au bien-être et confort des autres clients occupants. Dans ces conditions, le client quittera immédiatement les lieux et dans le cas contraire sera expulsé, si besoin est, dans le cadre d'une procédure engagée à son encontre.

Art. 9 STATUT – RESPONSABILITES

La présente convention étant soumise au statut des résidences de tourisme, les dispositions des articles 1952 et suivants du code civil, relatives aux hôteliers, ne sont pas applicables. La responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée en cas de vols ou de dégradations des effets personnels des clients, dans les unités d'hébergement (en ce compris les coffres forts individuels) – Ce cadre de responsabilités s'étend également aux locaux communs, parkings et toutes autres dépendances ou annexes de l'établissement.

Certaines précautions peuvent toutefois vous éviter un éventuel désagrément – Notamment en vérifiant que les baies vitrées et fenêtres de vos unités d'hébergement soient correctement fermées lorsque vous vous absentez.

Art. 10 REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur est affiché dans chaque résidence et mis à disposition dans chaque unité d'hébergement. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter.

Art. 11 ELECTION DE DOMICILE

En cas de litige les parties reconnaissent que la juridiction compétente sera celle de l'établissement.

Art. 12. LITIGES

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. En cas de difficulté relative à la validité, l'interprétation ou l'exécution, des présentes conditions générales, les parties essaieront de résoudre leur litige à l'amiable. En cas d'échec de cette tentative, le litige devra être porté devant le tribunal de commerce de MONTPELLIER